

## Introduction

La croissance de l'économie canadienne au cours de l'année dernière pose des défis et offre des occasions uniques aux Canadiens et Canadiennes. L'économie de notre pays continue de surclasser celles des États-Unis et de la plupart des pays européens. Le Produit intérieur brut (PIB) canadien poursuit son ascension et la croissance de l'emploi demeure forte. En dépit de ces réalisations prometteuses, le Canada fait aussi preuve d'un autre genre de croissance, moins souhaitable celui-là, car il s'agit de l'accroissement de ce que Judith Maxwell a appelé le « déficit social ». Une telle affirmation est fondée sur un ensemble de données troublantes. À titre d'exemple, en 2001, le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) révélait qu'entre 1989 et 1998, le revenu moyen après imposition du quintile des Canadiens et Canadiennes les plus pauvres avait chuté de 5,2 pour cent, alors que celui du quintile des plus riches grimpa de 6,6 pour cent. La même étude a aussi révélé qu'en 1998, le quintile des plus riches canadiens récoltait 45,2 pour cent de tous les revenus du marché, tandis que celui des plus pauvres n'en retirait que 3,1 pour cent. Ces données corroborent celles d'une étude antérieure du Conseil canadien pour le développement social (CCDS). Ainsi, selon les *Données de base sur la pauvreté au Canada* que publie le CCDS, le Canada compte maintenant 1,3 million de plus de ménages pauvres qu'il y a vingt ans. Entre 1981 et 1997, le taux de pauvreté des jeunes familles a plus que doublé, passant de 21,7 pour cent à 46,1 pour cent.

À l'examen du gouffre qui s'élargit entre les gens prospères et les personnes dépourvues au Canada, il devient évident que la ligne de démarcation clé est l'accès à l'éducation. Tout au cours de l'histoire de notre pays, aucune autre institution n'a eu autant de succès à élargir les horizons des Canadiens et des Canadiennes. Cette affirmation devient davantage irréfutable alors que la main d'œuvre canadienne s'adapte aux réalités de la nouvelle économie. Développement des ressources humaines Canada (DRHC) rapporte que d'ici à l'an 2003, près de 75 pour cent de tous les nouveaux emplois auront comme exigence une

scolarité de trois ans en études postsecondaires.

Malgré ces défis ardues, les collèges et universités du Canada ont vu s'effondrer leur financement public. En tant que partie du PIB, les dépenses en éducation postsecondaire sont à la baisse, une diminution de plus de 50 pour cent depuis les années 1980. Le financement public de l'enseignement supérieur a subi des coupes draconiennes de 1991/1992 à 1997/1998. En dépit d'un certain rétablissement de ce financement depuis 1998, le financement réel par habitant demeure d'au moins 17 pour cent inférieur à ce qu'il était il y a une décennie. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université soutient qu'il faudrait un investissement de deux milliards de dollars aux seules fins de ramener les fonds de soutien des collèges et universités à leurs niveaux des années 1990.

Ce mémoire étaiera les répercussions de ces coupes sur les politiques. De plus, il présentera une analyse critique des initiatives de politiques disparates en matière d'éducation postsecondaire que le gouvernement fédéral a adoptées lors des budgets récents. Quoique les trois derniers budgets aient annoncé des initiatives de politiques nouvelles et variées, dans ce mémoire, nous affirmerons que la plus grande part de ces mesures sont superficielles. De plus, nous ferons une critique de la récente politique du gouvernement fédéral qui consiste à utiliser le régime fiscal comme mode de financement de l'éducation postsecondaire.

Ce mémoire est divisé en quatre sections. La première section sera une réponse au récent document de politique générale sur l'innovation intitulé *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités*. La deuxième section consistera en une évaluation détaillée d'un autre document fédéral *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*. La troisième section présentera des recommandations touchant le Programme canadien de prêts aux étudiants. Quant à la section finale, elle fera une critique du virage récent qui consiste à utiliser les mesures fiscales comme politique pour relever le défi d'assurer l'accès aux collèges et universités du Canada et la capacité financière requise pour y accéder.

## Section I – Innovation pour qui ? La Stratégie d'innovation du Canada

Le 14 mars 2000, une lettre, signée par 1 400 scientifiques et universitaires du Canada, était remise au Premier ministre Jean Chrétien. La lettre rejetait les conclusions du rapport du Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire (GECRU). Les signataires étaient d'éminents chercheurs de toutes les disciplines universitaires. Le caractère généralisateur et absolu des recommandations de ce rapport en faveur de la commercialisation avait donc provoqué une réponse sans précédent. Le GECRU suggérait notamment que « la commercialisation de la recherche » soit ajoutée à la mission des universités, comme quatrième mandat.

Hélas, la teneur et le ton du rapport du GECRU sont répétés dans *Atteindre l'excellence* et font de la *Stratégie d'innovation* un aval donné à des objectifs politiques qui avaient pourtant été rejetés auparavant. Voici, à titre d'exemple, un passage de *Atteindre l'excellence* où il est dit que le gouvernement fédéral doit « aider les établissements d'enseignement à repérer la propriété intellectuelle qui a un potentiel commercial et à forger des partenariats avec le secteur privé afin de commercialiser les résultats de la recherche ». (p. 52). Une telle déclaration aurait pu tout aussi bien être extraite directement du Sommaire exécutif du rapport du GECRU. Les auteurs de *Atteindre l'excellence* réussissent toutefois à faire cohabiter un passage aussi inquiétant que celui-ci avec plusieurs objectifs louables telles que doubler le nombre des bourses de recherche de maîtrise et de doctorat. Malgré une fidélité très évidente à la vision du GECRU, *Atteindre l'excellence* reste un document plus équilibré que celui-là en ce qu'il présente quelques idées de politiques prometteuses. Ce mémoire mettra en relief les insuffisances des deux documents cités, tout en offrant des suggestions productives en vue de la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation dans laquelle l'« innovation » va dans le même sens que l'intérêt de la population.

Au fond, les motifs sous-jacents à la commercialisation des résultats de la recherche

universitaire estompent la distinction fondamentale entre ce qui relève du domaine « public » et ce qui relève du « privé ». Au Canada, l'évolution des collèges et universités les a amenée à fonctionner, bien qu'imparfaitement, comme des institutions publiques. Les ressources collectives (publiques) les financent par le biais d'un régime fiscal progressif. Ainsi, par définition, de telles institutions devraient servir l'intérêt public. En l'occurrence, trois fonctions générales permettent de définir cet intérêt public : l'enseignement, le service communautaire et la recherche. La recherche universitaire, par exemple, sert à la quête de connaissances et à leur diffusion. Le secteur privé, le gouvernement et d'autres chercheurs peuvent profiter de ces connaissances et y miser à leurs fins particulières. Or, ce qui caractérise le produit social universitaire (ou tout simplement la science bien faite), c'est l'objectivité du processus qui permet d'y arriver.

En revanche, les intérêts du secteur privé contrastent vivement avec ce mandat public. Par définition, en bout de ligne, c'est à leurs actionnaires que les entreprises doivent rendre des comptes. En affaires, la solvabilité à court terme est au centre de la motivation à obtenir des bénéfices à court terme et une telle motivation s'étend aux attentes à l'égard des partenariats en recherche universitaire. Lorsqu'on applique les intérêts privés/l'éthique des affaires à la science, dans le contexte d'un établissement d'enseignement supérieur, on met en péril la liberté universitaire des trois façons suivantes :

### a. Aspirations quant à la recherche

« La révolution biotechnologique n'aurait pas vu le jour, si tout avait été laissé aux soins secteur privé. »

–Paul Berg, Prix Nobel de biochimie, pionnier en épissage de l'ADN.

Traditionnellement, dans les universités et collèges, la liberté en matière de recherche a permis d'effectuer des recherches pour lesquelles aucun laboratoire axé sur les marchés n'aurait trouvé intérêt. La recherche fondamentale et la recherche exploratoire dans le domaine de la santé dans les pays développés

de même que la recherche sur la pauvreté sont des exemples de projets au service de l'intérêt public sans pour autant avoir quelque valeur commerciale immédiate. Or, avec la prolifération des partenariats public-privé en recherche, ce sont de plus en plus les aspirations et critères myopes du marché, que favorisent les secteurs privé, industriel et manufacturier, qui servent à établir les priorités en recherche. Pour les domaines à orientation moins commerciale, cela signifie moins de financement et un lent déclin. Dans les domaines aux possibilités lucratives, le financement par les entreprises signifie que les intérêts de ces mêmes entreprises orientent les objectifs et les buts des projets. Qu'est-ce qui en vient à être étudié? Quelles questions pose-t-on ou ne pose-t-on pas? Qui verra les résultats? Les réponses sont déterminées, non pas par une analyse désintéressée visant l'intérêt de la population en général, mais plutôt en fonction de ce qui générera le maximum de profits aux investisseurs privés.

Au cours des dernières années, la politique du gouvernement fédéral en matière de recherche a mis de l'avant ce « modèle » de la recherche universitaire. Pis encore, Industrie Canada utilise le terme « innovation » pour décrire étroitement les initiatives de recherche dont le résultat est la commercialisation. Nulle part ailleurs que dans les pratiques de financement des organismes subventionnaires fédéraux a-t-on assisté à ce virage évident qui délaisse le secteur public pour le secteur privé. Il s'agit d'un virage délibéré vers des investissements pour le moins asymétriques. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a reçu 1,9 milliards de dollars depuis 1998 pour financer des projets de recherche qui requièrent des partenaires du secteur privé. Par contraste, durant la même période, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ne recevait que 37 millions de dollars en fonds nouveaux. La tendance est évidente : La recherche qui va dans l'intérêt du secteur privé est au premier rang du financement public de la recherche au pays. Tandis que le financement par habitant en éducation postsecondaire est à son plus bas de toute l'histoire canadienne, la recherche du secteur privé vit un boom de son financement, et ce, grâce aux fonds publics.

## **b. Entrave à la publication**

Lorsque les politiques de financement de la recherche universitaire sont fusionnées aux intérêts commerciaux (ou vont dans le sens de l'« innovation », selon le gouvernement fédéral), les principes scientifiques de divulgation et de diffusion des connaissances peuvent être menacés, et ils l'ont été. En fait, tout le concept de « renseignements exclusifs d'intérêt commercial » et de « secrets commerciaux » obtenus grâce à la commercialisation de la recherche, va à l'encontre de l'avancement de la science, de l'avancement de l'ensemble des connaissances communes qui sont le fondement des sciences. Ce tiraillement entre les bénéfiques privés et le partage public des résultats de recherche est à l'origine d'une série de situations perturbantes où la diffusion publique a été sacrifiée au profit de questions d'exclusivité d'intérêt commercial. Ces sacrifices vont de retards de publication à la suppression manifeste de résultats de recherches financées par les contribuables.

Le délai de publication de résultats qu'exigent plusieurs partenaires du secteur privé entraîne des problèmes. Dans certains cas, les étudiants de deuxième et troisième cycles ne peuvent pas révéler leur recherche pour la thèse de la maîtrise ou de doctorat tant que leur société commanditaire (l'entreprise partenaire ou parrain) n'a pas obtenu une réponse positive sur le brevet qu'elle a déposé. Dans les cas où des chercheurs tentent d'élaborer des traitements médicaux, une interdiction de publier de douze mois peut faire obstacle à la disponibilité de traitements pour des personnes malades qui en ont donc besoin. Un sondage de 1994 sur la recherche universitaire dans le domaine des sciences de la vie montre que 58 pour cent des commanditaires exigeaient un délai d'au moins six mois avant publication.

Au fur et à mesure que les liens entre les universités et le secteur privé se resserrent et que la ligne de démarcation entre la recherche publique et la recherche privée s'estompe, la sécurité future des commanditaires du secteur privé dépend davantage des résultats de « leurs » recherches universitaires. Dans les cas où les résultats ne sont pas aussi encourageants que prévu, ou même préjudiciables aux intérêts économiques de l'entreprise commanditaire,

plusieurs chercheurs font l'objet de pressions parfois subtiles, parfois directes, afin qu'ils ou elles les gardent en réserve.

Au cours des deux dernières années, quelques situations de ce genre ont retenu l'attention. Elles touchaient des chercheurs universitaires fidèles à leurs principes qui ont eu à résister à de l'intimidation et à des menaces de poursuites judiciaires s'ils publiaient les résultats de leurs recherches. En l'occurrence, ce qu'ont vécu les chercheurs Olivieri, Kern, Dong et Healy, tous médecins, peut servir de rappel assez inquiétant des dangers qui jonchent le parcours de la recherche commanditée par le secteur privé. Ce ne sont évidemment que les cas où des chercheurs ont réussi à susciter un certain appui et une certaine attention.

- Nancy Olivieri, M.D., une chercheuse de l'Université de Toronto et de l'hôpital pour enfants Hospital for Sick Children de la même ville, avait un contrat avec Apotex, le plus grand fabricant de produits pharmaceutiques au Canada, l'un des bailleurs de fonds les plus importants de l'Université de Toronto, afin de tester un nouveau médicament pour le traitement de la thalassémie, une affection du sang. Au cours de sa recherche, la Dr. Olivieri a découvert plusieurs effets secondaires néfastes du médicament et a recommandé que l'on mette un terme aux essais définitivement ou, au moins, pour un certain temps, soit jusqu'à ce que les risques que couraient ses patients puissent être évalués. Lorsque la Dr. Olivieri a voulu publier les résultats de sa recherche et prévenir ses patients, elle a reçu des menaces de poursuites judiciaires et est devenue victime d'une campagne de salissage organisée.

Ce qui est le plus surprenant et inquiétant dans le cas de la Dr. Olivieri, n'est pas le comportement de l'entreprise pharmaceutique sinon celui de l'Université. Par crainte de perdre le financement de son important bailleur de fonds, au lieu de donner son appui à la Dr. Olivieri, dans cette situation si importante pour la santé publique, et aller à l'encontre de la recherche de profits de l'entreprise, l'Université de Toronto a tenté de congédier la Dr. Olivieri et a tout fait pour amadouer Apotex. Robert Pritchard, le

président de l'Université est allé jusqu'à écrire une lettre au gouvernement fédéral en appui à la demande d'Apotex à l'effet que des modifications à la législation en matière de brevets étaient nécessaires. En fait, tout au long de la controverse, l'Université de Toronto était engagée dans des négociations délicates en vue de forger, sous les auspices de la FCI, un partenariat de 25 millions de dollars avec Apotex.

- Le poste de recherche à temps complet de David Kern, M.D., un professeur agrégé de médecine à la Brown University (É.-U.), a été éliminé à l'un des hôpitaux de Pawtucket (Rhode Island) affiliés à la faculté de médecine.

Cela s'est produit à la suite de protestations auprès de Microfibres Inc., une entreprise fabricante de textiles et bailleur de fonds à l'université en question. L'entreprise alléguait que, si le professeur Kern publiait les résultats de sa recherche et, par le fait même, décrivait la maladie pulmonaire dont souffraient les employés de Microfibres, ils révélerait ainsi des « secrets commerciaux ».

- À l'Université de la Californie, campus de San Francisco, la Dr. Betty Dong a été menacée de poursuites judiciaires si elle publiait les résultats d'une de ses recherches où elle concluait qu'un médicament que fabriquait son commanditaire, Knoll Pharmaceuticals, n'était pas plus efficace que le médicament générique.
- Le Dr. David Healy est un chercheur en psychiatrie de renommée mondiale. Il avait accepté un poste que lui offrait l'Université de Toronto. Peu de temps après, lors d'une conférence, il a fait un exposé au cours duquel il déplorait le manque de recherche sur la relation possible entre le Prozac et les taux de suicide. Il s'agissait d'observations dans le contexte d'un essai qui soulevait des inquiétudes graves quant à la capacité des grandes entreprises pharmaceutiques d'être le moteur des décisions sur les choix de recherche au plan national. L'Université de Toronto a immédiatement retiré son offre d'emploi. Eli Lilly, l'entreprise qui fabrique le Prozac, est un important bailleur de fonds de l'Université de Toronto.

### c. Manipulation des résultats

En ce qui a trait aux partenariats avec le secteur privé, la forme la plus extrême d'influence exagérée consiste à altérer les données de recherches afin d'obtenir des bénéfices commerciaux. Il est important de savoir que la manipulation des données ne vient pas nécessairement d'une interprétation consciente des résultats d'une recherche. Certaines méthodes de recherche sont conçues pour arriver à certains résultats. Une étude menée par Mildred Cho du Standford's Centre for Biomedical Ethics, 79 pour cent des projets de recherche non-affiliés examinés offraient des résultats positifs d'analyses de médicaments, tandis que le pourcentage était de 98 pour cent lorsque les chercheurs étaient commandités par le secteur privé. La pression exercée en vue de la commercialisation peut créer à son tour des pressions au sein d'une université qui a intérêt à ce que les résultats de recherche aient des retombées commerciales favorables. En 1999, Sheldon Krinsky de la Tufts University a analysé 800 essais scientifiques. Il a découvert que le tiers des auteurs avaient un intérêt financier significatif dans le résultat de leurs propres recherches.

Dans la plupart des cas, la relation entre le chercheur et le commanditaire privé est fondée sur une relation de pouvoir inégale. Le financement de recherches à venir de la part des commanditaires peut dépendre des résultats à court terme de la commercialisation. Thanos Mergoupis du London School of Economics a perdu son emploi et un contrat de £250,000 lorsque le Conseil mondial du voyage et du tourisme a pris connaissance du rapport intérimaire sur la recherche qu'il finançait. Quoique ce cas n'en soit pas un de manipulation des données, il démontre que les chercheurs sont l'objet de pressions très fortes pour donner une interprétation la plus généreuse possible des résultats de leurs recherches. Leurs carrières en dépendent.

Plusieurs cas de manipulation s'avèrent plus directs. De nombreux partenaires du secteur privé tentent d'exercer un contrôle éditorial des manuscrits avant leur publication. En 1996, la Sandoz Corporation a retiré des passages d'une ébauche d'un article qu'elle commanditait. Une telle pratique a incité les quatre chercheurs à

démissionner et à écrire une lettre à la American Medical Association dans laquelle ils expliquaient en quoi une telle interposition constitue une menace à la liberté universitaire.<sup>1</sup> D'autres chercheurs cèdent à la pression et suppriment des renseignements cruciaux. Une étude a révélé que 35 pour cent des chercheurs des centres de recherche en génie laisseraient leurs partenaires du secteur privé éliminer des passages de leurs rapports avant de publier les résultats de leur recherche.<sup>2</sup>

*Atteindre l'excellence* souligne le besoin de « doubler le nombre des bourses d'études au niveau de la maîtrise et du doctorat attribuées par les conseils subventionnaires fédéraux ». (p. 60) La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants appuie pleinement une augmentation du soutien à la recherche effectuée par des étudiants de cycles supérieurs, si ce financement est géré par l'intermédiaire des trois organismes subventionnaires. S'ils reçoivent des fonds suffisants, ces étudiants et étudiantes obtiendront un appui essentiel à leur formation pour devenir des chercheurs/professeurs d'une grande compétence, qui pourront combler les postes laissés vacants par ceux qui auront pris leur retraite des universités et collèges au cours de la prochaine décennie.

Pourtant, la politique du gouvernement fédéral sur le financement des étudiants de niveaux supérieurs a créé des lacunes énormes en matière de financement. Le financement insuffisant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), pendant de nombreuses années, a entraîné l'annulation du financement pour les étudiants et étudiantes de maîtrise. Ce groupe constitue plus de 62 pour cent des étudiants de niveaux supérieurs au Canada et ils reçoivent zéro pour cent des ressources directes du CRSH.

Un coût caché associé à l'absence de soutien de la part du gouvernement fédéral est celui que doit défrayer le corps professoral. Les quelques ressources des professeurs/chercheurs des facultés des arts et des facultés de sciences sociales s'amenuisent, car elles doivent aussi servir à financer les étudiants. En effet, comme aucun étudiant de maîtrise ne reçoit d'aide financière du fédéral et qu'un peu plus du tiers des étudiants de doctorat réussissent à obtenir des prêts-bourses, plusieurs étudiants de

niveaux supérieurs n'ont d'autre option que de dépendre d'une petite part des subventions de recherche de leurs professeurs comme seul revenu. Les subventions du CRSH aux corps professoraux ne vont qu'à environ 25 pour cent de cette collectivité et, plus souvent qu'autrement, elles sont partagées entre plusieurs chercheurs.<sup>3</sup> L'astreinte supplémentaire que représente le groupe d'étudiants non subventionnés rend le financement fédéral des humanités de plus en plus rare.

Les coupes fédérales aux paiements de transfert durant les années 1990 ont restreint la capacité des universités d'offrir un soutien convenable à leurs chercheurs. La récente perfusion de fonds aux infrastructures, par le biais de ce que l'on a appelé les « coûts indirects » de la recherche, n'injecte que quelques gouttes qui ne peuvent remédier aux problèmes liés aux budgets opérationnels qui rétrécissent de plus en plus. Les subventions à la recherche, ce nouveau genre d'appui de la part du gouvernement fédéral, n'apportent que très peu au maintien et à l'amélioration des bibliothèques et des laboratoires. Au financement de la recherche doit s'ajouter un engagement à investir davantage en financement de soutien pour s'assurer que nos recherches de calibre mondial ne se fasse pas dans des installations « une étoile ».

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande au gouvernement fédéral de doubler les nombres des bourses de recherche aux niveaux supérieurs accordées par le biais des organismes subventionnaires fédéraux. Ces nouvelles subventions doivent être réparties de telle sorte qu'elles compensent l'asymétrie qui défavorise présentement les étudiants en arts et en sciences sociales.

Les objectifs de participation du monde universitaire à la *Stratégie d'innovation du Canada* dont fait mention *Atteindre l'excellence* ne font pas que passer outre à l'intérêt de la population, ils comportent le potentiel de le saper. Ce mémoire comprend des descriptions de plusieurs cas où la science bien faite dans l'intérêt public a été déclassée vers une seconde place, bien loin derrière la recherche du profit. Cela est inquiétant lorsque ce genre de

concessions a lieu dans les installations de recherche d'une entreprise. Mais lorsque ces compromis se font en plein collège et en pleine université financés par les contribuables, aucune justification ne tient. La recherche publique ne devrait jamais être placée en situation où la recherche du profit l'emporte sur les principes scientifiques établis. Pourtant, c'est précisément le risque que fait courir la pression sans limites pour commercialiser la recherche universitaire. Quand la recherche publique est menacée, il en va autant de l'intérêt public et les institutions ne rendent plus de comptes à la population canadienne.

Qu'en est-il de ces scientifiques que n'osent pas s'exprimer publiquement? Par la façon dont elle a traité la Dr. Olivieri et le Dr. Healy, la plus grande université canadienne a lancé un message sans équivoque aux dénonciateurs : Votre université ne vous appuiera pas. Ou, en langage thématique de l'« innovation » : Le client a toujours raison.

#### **Recommandation 1:**

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande au gouvernement fédéral de doubler le nombre de bourses de recherche pour étudiants de niveaux supérieurs, à savoir ceux et celles de deuxième et troisième cycles, qu'accordent les organismes subventionnaires fédéraux. Les nouvelles subventions devront être réparties de telle sorte qu'elles compensent l'asymétrie qui défavorise les étudiants de deuxième et troisième cycles inscrits en arts et en sciences humaines.

#### **Recommandation 2:**

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande que la Fondation canadienne pour l'innovation abandonne le critère selon lequel les chercheurs doivent chercher des fonds de contrepartie.

#### **Recommandation 3:**

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande que le budget du Conseil de recherches en sciences humaines soit augmenté de 365 millions de dollars d'ici 2007-2008, y compris une augmentation immédiate de 97 millions de dollars pour l'exercice financier de 2003-2004.

## Section II – L'accès, « clé de notre avenir »

### « Objectifs, jalons et cibles en matière de compétences au Canada »

Lorsqu'en 2002, le gouvernement publiait *Le savoir, clé de notre avenir*, il respectait un engagement annoncé par le Discours du Trône de 2001 à l'effet d'élaborer une stratégie nationale exhaustive sur les compétences. À cette fin, le document établit une structure pour les initiatives du gouvernement fédéral en matière de compétences et d'apprentissage. Dans le texte qui suit, nous présenterons au Comité une évaluation de la Stratégie ainsi que des recommandations concrètes touchant les « objectifs, jalons et cibles en matière de compétences ».

L'écart entre les Canadiens et Canadiennes à faibles revenus et à revenus élevés s'étend encore. Les personnes qui ont le plus besoin d'acquérir des compétences et de saisir des occasions de formation/apprentissage s'en voient refuser l'accès. Depuis 1990, les frais de scolarité ont grimpé de plus de 126 pour cent et la plupart des gouvernements provinciaux ont réduit ou éliminé les subventions et les programmes de perfectionnement/recyclage. Entre 1993 et 1998, les 18-21 ans du quartile le plus riche de la population canadienne avaient plus de possibilités d'être inscrits dans une université que les jeunes du même groupe d'âge mais de familles du quartile des revenus les plus faibles. La dette étudiante est passée d'une moyenne de 8 000 en 1990 à 25 000 \$ en 1998. Si le gouvernement fédéral s'est engagé à plus qu'un exercice de rhétorique sur les « objectifs, jalons et cibles en matière de compétences », il doit s'occuper sérieusement de l'escalade des frais de scolarité en éducation postsecondaire.

Afin de mettre sur pied un système national et véritablement exhaustif qui permette une éducation postsecondaire grandement accessible et de haute qualité, le gouvernement fédéral doit établir des normes nationales en la matière. Ces normes devraient être élaborées en utilisant comme modèle la *Loi canadienne sur la santé* et être conçues pour garantir à tous les citoyens un accès équitable à un enseignement de qualité. À cette fin, la

Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants enjoint au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur l'éducation postsecondaire.

#### Recommandation 4:

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande que le gouvernement fédéral adopte une loi sur l'éducation postsecondaire qui reflète les principes de la *Loi canadienne sur la santé*. Une telle loi serait conçue pour s'assurer que tous les Canadiens aient accès équitable à une éducation postsecondaire de haute qualité et aux coûts abordables.

#### Recommandation 5:

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande que le gouvernement fédéral rétablisse les fonds qui avaient été retirés du *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPC)* durant les années 1990.

### Mettre au rancart la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le Régime enregistré d'épargne-études

Les preuves sont accablantes : Les frais de scolarité et la dette élevés empêchent carrément les Canadiens et Canadiennes à faibles revenus d'accéder à l'éducation postsecondaire. Il est regrettable que les initiatives en politiques du gouvernement fédéral n'aient fait que très peu pour résoudre ce problème. En fait, certains programmes exacerbent les problèmes de la dette étudiante et de la diminution des inscriptions des jeunes dont les revenus sont faibles ou moyens. Prenons comme exemples le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et la Fondation des bourses du millénaire. En ce qui a trait au REEE, de nouvelles données démontrent sans aucun doute qu'il n'offre pas de possibilités accrues aux Canadiens et Canadiennes qui sont plus à risque de ne pas pouvoir accéder à l'éducation postsecondaire. Pour une étude en date d'avril 2001, intitulée *Survey of Approaches to Educational Planning*, des chercheurs ont recueilli des données sur les attitudes à l'égard de l'épargne en vue des études postsecondaires à venir d'un enfant ainsi sur les épargnes que les familles arrivaient véritablement à accumuler. L'étude tenait

compte du revenu familial et du niveau de scolarité des parents. Elle a révélé que, dans les ménages aux revenus de moins de 30 000 \$, 80 pour cent des parents disaient qu'ils souhaitaient pouvoir épargner pour l'éducation de leur enfant. En fait, seulement 18,7 pour cent de ces parents étaient vraiment en mesure d'épargner. Dans les ménages dont les revenus sont supérieurs à 80 000 \$, les chercheurs ont découvert que 95 pour cent des parents souhaitaient pouvoir épargner pour les études de leur enfant et que 62,6 pour cent d'entre eux mettaient véritablement de l'argent de côté à cette fin.

Ces chiffres confirment ce que soutient la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants dans des mémoires antérieurs au Comité permanent des finances. Le REEE s'est avéré être un système national de subventions aux riches, un programme social financé par tous les Canadiens, conçu pour récompenser ceux qui ont les moyens d'épargner. Statistique Canada confirmait récemment une telle analyse et apportait des données qui renforcent l'affirmation selon laquelle le REEE et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) constituent une utilisation régressive des fonds publics. Ces programmes ne font pratiquement rien pour aider les Canadiens et les Canadiennes qui ont besoin d'acquérir des compétences et d'obtenir la formation/apprentissage que leur apporterait une éducation postsecondaire. Le REEE élargit l'écart actuel entre ceux qui veulent aider un jeune à faire des études postsecondaires et ceux qui sont tout à fait capables de le faire. Un gouvernement met en œuvre une politique publique inique lorsqu'elle sert à dépenser pour ceux qui en ont le moins besoin alors que si peu, sinon rien, n'est fait pour aider ceux qui en ont un besoin aigu, en l'occurrence ceux et celles pour qui des études postsecondaires doivent continuer à n'être qu'un rêve.

La Fondation des bourses du millénaire a été encore moins fructueuse. À l'occasion du budget « éducation » de 1998, l'annonce de la mise sur pied de cette fondation était en fait une reconnaissance un peu tardive de la part du gouvernement fédéral que l'endettement étudiant avait atteint des proportions de crise. Un endettement moyen de 25 000 \$ poussait le gouvernement fédéral à présenter sa Fondation

des bourses du millénaire comme cheval de bataille de sa stratégie de réduction de la dette étudiante. Lors sa présentation en Chambre, Paul Martin, ministre des Finances, déclarait que la Fondation aiderait ceux et celles qui en avaient le plus besoin et qu'elle réduirait la dette étudiante moyenne à 12 000 \$. Trois ans après sa mise en œuvre, cependant, la Fondation s'est avérée être davantage un grand exercice de relations publiques qui n'a pas mené à une réduction appréciable de la dette étudiante.

On peut lire le mandat de la Fondation dans la loi sur le budget de 1998 qui décrit la gouvernance de la Fondation de même que la structure permettant le versement des bourses. En théorie, le travail de la Fondation est de distribuer annuellement 250 millions de dollars en aide financière. Le gouvernement fédéral a toutefois décidé de disperser ces fonds à travers les programmes provinciaux d'aide aux étudiants actuels. Sans en venir à un consensus préalable avec les provinces sur la mise en œuvre, la structure de la Fondation, conçue hâtivement, a provoqué le ressentiment de quelques provinces participantes.

Le emploi de la part des gouvernements provinciaux a été pour le moins inégal. Elles ont signé des ententes de emploi des économies pour renforcer leurs programmes d'aide financière aux étudiants, mais ces ententes n'avaient pas force de loi.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a tout simplement ignoré l'entente qu'il avait signée et a redirigé délibérément les fonds destinés aux étudiants sous d'autres rubriques de revenus gouvernementaux. En Ontario, où environ 40 pour cent des fonds de la Fondation ont été transférés, le gouvernement provincial n'en a placé que moins de 15 pour cent pour de l'aide financière aux étudiants. Bien que ces gouvernements aient utilisé de manière abusive les fonds de la Fondation, celle-ci n'a rien fait pour corriger la situation et ne les a pas critiqués publiquement. Elle n'a encore moins donné quelque indication qu'elle retiendrait des versements. Au contraire, la Fondation a décidé de nier le fait que cette utilisation abusive n'avait pas aidé à réduire la dette étudiante.

Malgré le fait (ou peut-être à cause du fait) qu'elle avait été incapable de réduire la dette

étudiante, la Fondation des bourses du millénaire a entrepris une campagne pour minimiser la gravité de la crise de la dette étudiante. Lors de présentations à des comités gouvernementaux, des bureaucrates et des présidents de collèges et d'universités, les représentants de la Fondation ont allégués qu'une dette étudiante et des frais de scolarité plus élevés ne nuisaient pas à l'accès à l'éducation postsecondaire. Autrement dit, une fondation supposément indépendante, financée par des fonds publics, s'est donnée le rôle de faire-valoir du gouvernement fédéral quant au rendement de celui-ci en matière d'éducation postsecondaire.

Les efforts de la Fondation pour minimiser la gravité de la dette étudiante se fondent sur une « erreur de lecture des données ». Par exemple, en utilisant une recherche faite à partir d'une soixantaine d'entrevues de personnes qui n'ont jamais fréquenté un collège ou une université, la Fondation ignore volontairement le fait que les obstacles économiques directs sont la raison le plus souvent donnée pour les absences aux cours : 23 pour cent des répondants au sondage de la Fondation affirment que ce sont des obstacles économiques directs qui les empêchent d'aller au collège ou à l'université. Plutôt que de reconnaître la signification de ce résultat, la Fondation a décidé de détourner l'attention sur les autres réponses de cette soixantaine de répondants qui n'ont jamais fréquenté ces établissements, mettant ainsi davantage en relief, comme preuves pour l'ensemble des étudiants et étudiantes du Canada, d'autres problèmes d'accès.

Une telle décision de la Fondation porte encore plus à confusion lorsqu'on examine en profondeur les données. Plusieurs des « obstacles non-économiques » que signalent ceux qui ne fréquentent pas le collège ou l'université sont en fait indirectement liés à leurs ressources économiques personnelles insuffisantes. De cette perspective, le nombre de personnes qui « choisissent » de ne pas fréquenter ces établissements en raison d'obstacles économiques est beaucoup plus élevé. Comme cette étude était fondée sur des données recueillies en 1991 et 1995, elle ne prenait pas en considération les répercussions des hausses énormes des frais de scolarité dans tout le Canada depuis 1995.

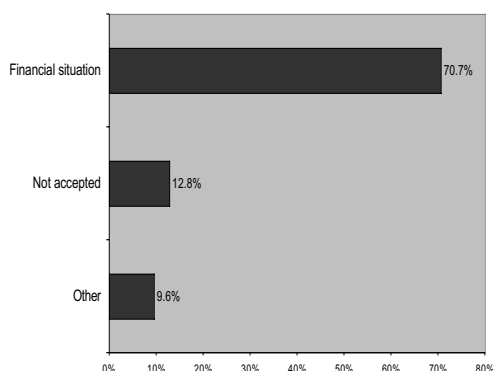
Selon un sondage mené en 2001 pour le compte de la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants, 46 pour cent des Canadiens et Canadiennes à faibles revenus évoquent leur manque d'argent comme raison de ne pas fréquenter un collège ou une université. La Fondation ne reconnaît que rarement le fait que la très grande majorité de ceux qui n'entreprennent pas des études postsecondaires proviennent de familles à faibles revenus. En effet, dans presque toutes les études sur l'accès au collège ou à l'université, la ligne de démarcation est la situation économique des personnes en question.

### Une lecture crédible des données existantes

Des représentants de la Fondation ont prétendu publiquement que les frais de scolarité plus élevés n'ont que peu d'effet sur l'accessibilité à des études supérieures ou n'en ont pas du tout, et que l'argent n'est pas le principal facteur déterminant de l'accès. Or, la plupart des preuves dignes de foi indiquent le contraire. Statistique Canada, par exemple, déclarait récemment que les Canadiens riches ont deux fois plus de possibilités de s'inscrire à l'université que leurs concitoyens à faibles revenus.

Cette conclusion est renforcée par l'*Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)*, menée par Statistique Canada en 2000, selon lequel les obstacles économiques sont une entrave à l'accès à des études supérieures pour plus de 70 pour cent des diplômés d'écoles secondaires de 18 à 20 ans. (Figure 1). Ce sondage de Statistique Canada est un autre exemple de recherche dont la Fondation a fait rapport sans

Figure 1: Barriers to Post-Secondary Education



Source: Statistics Canada Youth in Transition Survey (2000)

toutefois attirer l'attention sur les effets dissuasifs importants que les coûts élevés de l'éducation postsecondaire ont sur les étudiants de milieux défavorisés.

### Conclusion

Quoiqu'en soit la raison, La Fondation des bourses du millénaire n'a jamais cessé de perpétuer l'idée que le gouvernement fédéral actuel a pris des mesures suffisantes pour composer avec la crise de la dette étudiante. Le projet de recherche de la Fondation est venu renforcer cet effort de persuasion.

En dépit de preuves incontestables du contraire, le projet de recherche de la Fondation a servi essentiellement à démontrer les trois points de vue suivants :

1. « Le gouvernement fédéral ne devrait plus investir d'argent en aide financière aux étudiants et étudiantes.
2. Les obstacles non-économiques sont plus importants dans la détermination de l'accès aux collèges et universités que les ressources financières des personnes.
3. Une dette étudiante moyenne de 25 000 \$ (or plus) est tout à fait acceptable, car *ce qui importe n'est pas le montant de la dette d'un étudiant, mais la capacité de celui-ci à la rembourser*<sup>1</sup>. »

Ce sont des positions alarmantes qu'adopte la Fondation, compte tenu du fait que son mandat est d'atténuer la dette étudiante et de favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire. La Fondation des bourses du millénaire est non seulement un échec par son incapacité à mettre en œuvre son propre programme, mais elle a de plus entrepris une campagne pour justifier une dette étudiante et des frais de scolarité plus élevés. En fin de compte, il semble que, malgré la promesse de Paul Martin, la Fondation des bourses du millénaire ait pris sur elle de faire campagne pour une augmentation de la dette étudiante.

#### Recommandation 6:

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande au gouvernement fédéral que la Fondation des bourses du millénaire et le Régime enregistré d'épargne-

études soient remplacés par un programme national exhaustif de subventions en fonction des besoins des bénéficiaires. Avec l'abolition de la Fondation des bourses du millénaire et l'annulation du Régime enregistré d'épargne-études, un tel programme ferait preuve de neutralité quant aux revenus. La Fondation est un échec flagrant et elle continue d'utiliser l'argent des contribuables pour nier l'existence de la crise de la dette étudiante. Pour donner suite aux préoccupations qu'exprimait le vérificateur général du Canada, Sheila Fraser, nous enjoignons au gouvernement fédéral de liquider la Fondation avant la fin de cette année d'imposition. Nous recommandons de plus que soit mis fin au REEE. Comme le démontre ce mémoire, le REEE transfère des fonds publics à des Canadiens qui en ont le moins besoin. Les fonds cumulés de la Fondation et du REEE permettraient facilement de financer un système national de subventions en fonction des besoins.

### Assurance-emploi et droit à la formation

Le Régime d'assurance-emploi (a.-e.) est désuet depuis des décennies. Il ne correspond plus aux réalités de l'organisation du travail et à la demande croissante pour de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage continu tout au long de la vie. À l'heure actuelle, les travailleurs et travailleuses (à l'exception des apprentis) n'ont pas droit à des prestations ordinaires d'a.-e. durant une période de formation. Malgré la valeur et le besoin évidents d'étendre l'aide commanditée par l'A.-e., sous forme de formation et d'enseignement, le gouvernement fédéral utilise chaque année les sommes excédentaires au Compte débiteur de l'A.-e. pour réduire la dette, offrir des réductions d'impôt ou dépenser dans des programmes sans rapport avec l'a.-e. Si le gouvernement fédéral veut vraiment atteindre les objectifs qu'il a énoncés dans *Le savoir, clé de notre avenir*, il devrait restructurer l'A.-e. pour que ce régime respecte ses objectifs d'origine, à savoir ceux du Régime d'assurance-chômage (a.-c.), qui étaient d'assurer les pertes de rémunération dans l'éventualité d'une perte d'emploi, d'une maternité, d'un congé parental et de maladie temporaire. L'A.-e. doit aussi être étendue pour

apporter un soutien de revenu aux travailleurs qui veulent saisir des occasions de participer à tous les genres de formation et de cours disponibles.

Avec ses objectifs à l'esprit, la Fédération soutient fortement la Résolution mixte de 2002 du Congrès du travail du Canada (CTC) sur l'Assurance-emploi, en mettant l'accent sur la section portant sur le droit à la formation et les prestations. (Annexe A). Tel que le décrit la résolution du CTC, le droit aux prestations durant la formation doit

- avoir une application étendue au-delà du groupe des apprentis de telle sorte que les prestations ordinaires d'a.-e. soient disponibles pour tous genres de formation en milieu de travail;
- jouer un rôle primordial en éducation publique pour assurer l'accès, des normes de haute qualité et la reddition de comptes;
- être accompagné d'une exigence de formation et de normes professionnelles dans tout le Canada;
- être structuré de manière à ce que, dans l'éventualité d'une perte d'emploi, elle soit considérée comme l'équivalent de la recherche d'emploi.

Afin d'assurer une sécurité à long terme de ces programmes de formation et d'apprentissage, un fonds de l'Assurance-emploi renouvelée devrait être mis sur pied, indépendant du gouvernement fédéral et respectueux de sa structure clairement établie par la loi. De plus, le Régime d'a.-e. restructuré devrait permettre de s'assurer que toutes les primes retenues pour les travailleurs et les employeurs soient utilisées exclusivement pour les versements de prestations et les mesures de formation/ apprentissage pour les travailleurs. L'utilisation de l'argent de l'A.-e. pour la réduction de la dette fédérale, des réductions d'impôt ou d'autres programmes gouvernementaux devrait être explicitement illégal. La Fédération recommande aussi le remboursement de l'excédent accumulé (évalué à 50 milliards de dollars d'ici 2003) que le gouvernement fédéral a déjà emprunté au compte de l'A.-e. à des fins qui ne sont pas liées à l'Assurance-emploi.

#### Recommandation 7:

La Fédération Canadienne des étudiantes et étudiants recommande que le Programme d'Assurance-emploi soit renouvelé afin qu'il puisse atteindre les objectifs du programme d'origine, soit le Programme d'assurance-chômage, et élargi de telle sorte qu'il procure du soutien de revenu aux travailleurs et travailleuses qui participent à un éventail d'occasions de formation, d'apprentissage, d'éducation.

### Section III – Le Programme canadien de prêts aux étudiants

Au cours de l'été 2000, le gouvernement fédéral a assumé la responsabilité du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ). Il en a pris le contrôle après que les banques se soient retirées des ententes de partage de risques qu'elles avaient signées avec lui cinq ans auparavant, soit en 1995. En vertu de ces ententes, les banques avaient un pouvoir de décision sur la politique et la gestion du PCPÉ. Durant cette période, plusieurs mesures de politiques régressives sous le couvert de la reddition de comptes. La plus régressive d'entre elles était une interdiction pour une durée de dix ans d'annulation des prêts lors d'une faillite. Cette décision abusive enlève aux étudiants et étudiantes le dernier recours de protection financière que la loi leur accorde. Les dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ont été conçues pour donner un dernier espoir à ceux qui ne sont plus capables de payer leurs dettes. En vertu de la Loi, une personne peut comparaître devant un juge seul et, sous serment, déposer sa preuve à l'effet que sa situation financière la place dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations. C'est cette disposition qui a amené la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants à contester la Charte devant la Cour suprême du Canada dans le but que soit abrogée cette loi injuste et inconstitutionnelle.

*Le savoir, clé de notre avenir* demande que soit accru, pour tous les Canadiens et Canadiennes, l'accès à l'éducation postsecondaire. Le même document met toutefois l'accent sur les apprenants à temps partiel. Cette emphase vient pour une grande part en réponse à la baisse

spectaculaire du nombre d'étudiants à temps partiel au pays durant la décennie précédente. De plus, les auteurs *Le savoir, clé de notre avenir* se disent inquiets du niveau de sous-application de la disposition sur le temps partiel du PCPÉ. À cette fin, la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants fera plusieurs recommandations qui visent à accroître les taux de participation aux études à temps partiel.

Enfin, nous enjoignons au gouvernement fédéral d'honorer l'engagement qu'il a pris à l'égard des étudiants en 1998 lors du dépôt du budget dit d'« éducation ». Ce budget permettait d'instaurer un programme de réduction de la dette en cours de paiement (RDP) qui devait aider plus de 12 000 étudiants et étudiantes annuellement. Alors que le programme était conçu pour réduire les dettes des étudiants cinq ans après la graduation, il n'a même pas bénéficié à 500 d'entre eux jusqu'à maintenant. Le ministère des Finances a établi des normes d'admissibilité fondées sur le revenu tout à fait irréalistes. Par conséquent, le gouvernement a fait de petites économies et les étudiants endettés se sont fait fermer la porte au nez. Depuis des années, les représentants du ministère des Finances et de Développement des ressources humaines Canada reconnaissent l'existence de ce problème, mais jusqu'à ce jour aucune mesure n'a été prise pour le résoudre. Nous demandons avec instance au Comité permanent des finances d'honorer l'engagement pris lors du budget de 1998.

#### **Recommandation 8**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande au gouvernement fédéral de renverser les modifications discriminatoires de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

#### **Recommandation 9:**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande au gouvernement fédéral d'honorer l'engagement qu'il a pris au budget de 1998 et de mettre en œuvre un programme de réduction de la dette en cours de paiement (RDP).

#### **Recommandation 10:**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande au gouvernement fédéral de défrayer les intérêts qui courent durant les études des personnes qui étudient à

temps partiel.

#### **Recommandation 11:**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande au gouvernement fédéral que le seuil de revenu pour l'admissibilité des étudiants à temps partiel au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) soit haussé de manière à ce qu'il augmente le nombre d'étudiants admissibles et à ce que le coût de la vie et les frais liés à l'éducation soient pris en considération lors de l'évaluation des demandes de prêts de la part d'étudiants à temps partiel.

#### **Recommandation 12:**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande au gouvernement fédéral que les étudiants qui sont présentement en défaut de paiement conservent leur droit d'accès à des mesures d'allègement de dette, telles que des exemptions d'intérêts, et que le gouvernement fédéral modifie la définition actuelle de « défaut » de façon à ce que la période de 90 jours devienne une période de 360 jours.

#### **Recommandation 13:**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande au gouvernement fédéral que la somme de 600 \$ par année qu'un étudiant ou une étudiante est en droit de gagner durant ses études soit fixée à 1 500 \$ par semestre.

## **Section IV – Les crédits d'impôt en tant que politique en matière d'éducation**

Depuis environ 1995, le gouvernement fédéral considère de plus en plus ce qu'on a appelé la « dépense fiscale » comme un substitut à l'allocation directe d'aide financière aux étudiants. La moins-value fiscale/dépense fiscale en éducation a grimpé d'approximativement 566 millions de dollars (estimation) quelle était en 1996 à environ 1 425 milliards de dollars (projection) en 2002 <sup>1</sup>. Voici quelques nouvelles mesures et modifications des plus significatives apportées aux crédits d'impôt liés à l'éducation.

- de 1996 à 2001 : Il y a eu une suite

d'augmentations du montant lié aux coûts des études à partir duquel le crédit d'impôt fédéral non remboursable est calculé, qui ont fait passer le crédit potentiellement admissible de 13,60 \$ à 64 \$ par mois d'études à temps complet <sup>2</sup>.

- en 1997 : Les crédits d'impôt non remboursables pour les études et les frais de scolarité ont été modifiés pour permettre aux étudiants de reporter des sommes à plus tard s'ils ne pouvaient pas les déduire dans la déclaration de l'année.
- en 1998 : Le gouvernement fédéral a ajouté un crédit d'impôt de 17 pour cent sur les intérêts des prêts fédéraux et provinciaux. Ce pourcentage a été haussé à 16 pour cent en 2001.

Malgré leur valeur, ces dépenses n'ont pas été ajustées à la hausse vertigineuse des frais de scolarité et à celle du coût de la vie. Les étudiantes et étudiants canadiens se retrouvent donc en situations financières de loin pires que leurs prédécesseurs ne l'étaient à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Qui plus est, il a été démontré que les dépenses fiscales liées aux études bénéficient de façon disproportionnée à ceux dont les revenus sont élevés et que les crédits d'impôt pour les études, en tant que politique générale, font très peu, sinon rien, pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire.

### Les crédits d'impôt non remboursables pour les études et les frais de scolarité ne compensent pas la croissance des coûts des études

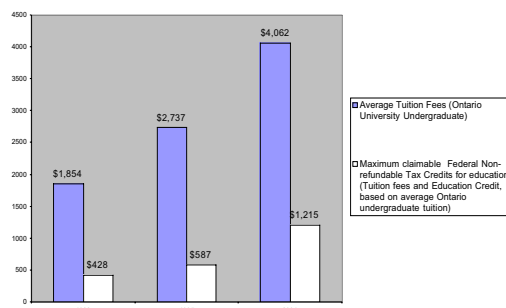
De toutes les mesures fiscales diverses du gouvernement fédéral, les crédits d'impôt non remboursables pour les études et les frais de scolarité ont été les plus coûteuses et pourtant les plus utilisées. Au cours de l'année d'imposition 2000 <sup>3</sup>, 2 169 360 étudiants et parents/grands-parents d'étudiants ont réclamé les frais d'études et de scolarité. Cela a coûté au gouvernement fédéral 909 728 140 \$ en impôts sur le revenu reporté <sup>4</sup>. Les modifications au budget apportées en 2001 feront probablement grimper davantage ce total.

On ne peut nier que le coût total de ces crédits, soit plus d'un milliard de dollars pour l'année

d'imposition 2001, est impressionnant. On pourrait s'attendre à ce que des dépenses de cet ordre entraînent une amélioration importante de la situation financière des étudiants canadiens, mais hélas il en va tout autrement : les modifications aux crédits d'impôt non remboursables pour les études et les frais de scolarité n'ont en réalité fait que très peu pour compenser les frais de scolarité et le coût de la vie à la hausse au cours de la dernière décennie.

La Figure 2 compare les frais moyens de scolarité de premier cycle dans les universités ontariennes avec les crédits d'impôt fédéral maximum pour les étudiants de l'Ontario en 1988, 1995 et 2001. En 1988, l'étudiant ontarien moyen payait 1 854 \$ en frais de scolarité et pouvait déduire ou transférer un maximum de 425 \$ en crédits d'impôt fédéral. Il s'agit donc d'un écart de 1 426 \$ entre les frais de scolarité et les crédits d'impôt. En 1995, cet écart avait déjà augmenté à 2 151 \$, car les frais de scolarité moyens étaient alors de 2 737 \$ et les crédits d'impôt pour les études n'étaient que de 587 \$. Enfin en 2001, les frais de scolarité moyens étaient passés à plus de 4 000 \$, mais, malgré des augmentations du montant alloué aux études adoptées dans le budget de 2001, l'écart était alors de près de 2 900 \$.

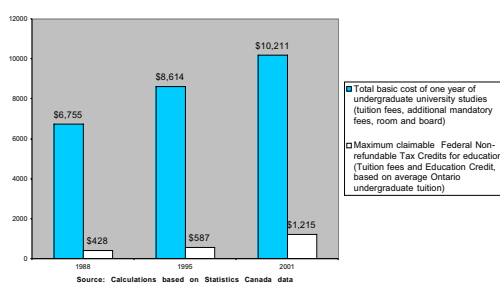
Figure 2: Ontario Tuition Fees and Federal Non-refundable Tax Credits 1988, 1995 and 2001 (2001 dollars)



Quant à l'écart entre les crédits d'impôt fédéral et les coûts qu'assument les étudiants qui doivent fréquenter un établissement à l'extérieur de la ville de leur foyer familial est encore plus dramatique. Comme le montre la Figure 3, si l'on additionne les frais de scolarité et les dépenses inévitables des étudiants au loyer, à la nourriture et aux autres dépenses de base de l'étudiant ontarien moyen de premier cycle, les coûts montent en flèche et passent de

6 755 \$ par année en 1988 à 10 211 \$ en 2001. Durant cette même période les crédits d'impôt ont aussi été à la hausse, mais ils étaient loin de compenser les coûts que les étudiants devaient défrayer. Le montant total des crédits d'impôt fédéral pour les études et les frais de scolarité dont pouvait se prévaloir l'étudiant ontarien moyen n'était que de 1 215 \$ en 2001. Dans ce cas, l'écart était donc de près de 9 000 \$ entre les frais essentiels d'études et les crédits d'impôt fédéral non remboursables.

Figure 3: Total Costs Per Year of University Studies (Ontario) and Federal Non-refundable Tax Credits for Education, 1988, 1995 and 2001 (2001 Dollars)



### Aider ceux qui en ont le moins besoin?

Les disparités selon les paliers de revenus quant au montant moyen déduit pour des crédits liés aux études sont substantielles. Les personnes des paliers de revenus les plus élevés ont tendance à réclamer davantage de ces crédits que celles des paliers moyens et bas. Par exemple, durant l'année d'imposition 2000, les contribuables ayant des revenus de moins de 60 000 \$ pour l'année ont réclamé en moyenne 409 \$ en crédits liés aux études, tandis que ceux dont les revenus dépassaient 250 000 \$ (La plupart doivent demander ces crédits comme montant transféré d'un enfant à charge.) demandaient en moyenne 628 \$ de ces crédits. Un pourcentage substantiel (et à la hausse) de crédits d'impôt non remboursables liés aux études sont réclamés comme montants transférés, ce qui n'offre aucune garantie que la valeur complète du crédit est nécessairement appliquée à des dépenses liées aux études<sup>5</sup>. Le ministère des Finances estime que le total des crédits pour études qui ont été transférés a dépassé grandement le total des crédits demandés par les étudiants depuis 2001 (en excluant les montants reportés sur les années ultérieures)<sup>6</sup>.

Les mesures de report apportées en 1997 ont permis aux étudiants à faibles revenus de demander des crédits non remboursables qu'ils auraient perdus dans le passé. Bien qu'il y ait là une légère amélioration en comparaison avec le régime antérieur, le nouveau comporte une faille qui, encore une fois, a comme conséquence une asymétrie qui favorise les personnes à revenus élevés. En raison de l'inflation, les étudiants qui sont obligés de reporter les crédits pour les études et les frais de scolarité retirent finalement moins en dollars de ces crédits que les étudiants qui ont un revenu annuel suffisant pour les demander l'année même. Les étudiants à faibles revenus sont donc pénalisés pour n'avoir pas eu assez de revenus pour demander les crédits dès qu'ils étaient disponibles. Le report total de crédits liés aux études projeté pour 2003 serait de 380 millions de dollars et la perte cumulée par les étudiants à faibles revenus en raison de cette dépréciation pourrait se chiffrer à des millions de dollars<sup>7</sup>.

### Le crédit d'impôt sur les intérêts des prêts aux étudiants

Dans le régime actuel, le crédit d'impôt sur les intérêts des prêts aux étudiants est probablement la moins utile des moins-values fiscales relatives aux études. Quoique le « coût » total de ce crédit ait été de plus de 71 millions de dollars en 2000, le montant moyen demandé par le contribuable n'était que de 9,50 \$ par mois de dette et d'« allègement » d'impôt. Les personnes à faible revenus (moins de 20 000 \$ par année) n'ont obtenu, en moyenne, que 6,83 \$ par mois. Comme ce crédit ne s'applique qu'à l'intérêt déjà payé, il n'allège en rien les plus défavorisés des étudiants qui n'arrivent pas à effectuer comme prévu les paiements de remboursement de leurs prêts. La dette moyenne des étudiants canadiens étant de 25 000 \$, ce crédit est complètement inefficace lorsqu'il s'agit de moyen de résorber la crise continue de la dette étudiante.

### Les crédits d'impôt n'accroissent pas l'accès à l'éducation postsecondaire.

Dans l'ensemble, les crédits d'impôt pour études sont des mesures qui améliorent très peu l'accès des personnes économiquement défavorisées à l'éducation postsecondaire. Pour

obtenir ces crédits, les étudiants doivent payer « à l'avance » pour (peut-être) obtenir un remboursement à un moment donné dans l'avenir. En tant que politique, ces crédits d'impôt ne font rien pour aider à surmonter les obstacles initiaux qui empêchent les étudiants à revenus faibles ou moyens d'accéder à l'éducation postsecondaire. En fait, ces crédits d'impôt pour études aident vraisemblablement surtout ceux qui n'ont besoin que de peu d'aide financière pour payer les frais de scolarité élevés. Dans une étude récente, Bridget Long, Ph.D., professeure à l'Université Harvard, affirmait qu'aux États-Unis, ces genres de crédits avaient eu exactement les mêmes résultats. « Bien qu'un des objectifs des crédits d'impôt était d'accroître l'accès aux études supérieures, l'étude n'a trouvé aucune augmentation du nombre des inscriptions au postsecondaire parmi les étudiants admissibles.<sup>8</sup> » [traduction libre] L'étude de Long a aussi permis de voir que les mesures de crédit d'impôt pour études adoptées aux É.-U. semblent même avoir incité les gouvernements des États à augmenter les frais de scolarité des établissements publics<sup>9</sup>.

**Recommandation 14:**

La Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants recommande au gouvernement fédéral d'annuler le montant de crédits d'impôt pour études et frais de scolarité à l'intention de ceux qui ont des revenus annuels de plus de 70 000 \$ et d'investir les économies qui découleront de cette annulation dans un nouveau programme national de subventions établies en fonction des besoins des bénéficiaires.



## Notes de bas de page de la section sur l'innovation

1. *Money + Science = Ethics Problems on Campus*, The Nation. Le 22 mars 1999.
2. Cité dans *The Kept University*, 2001 Science and Technology Policy Yearbook (American Association for the Advancement of Science), Teich, A. et al. eds.
3. Le Conseil des recherches en sciences naturelles et en génie soutient approximativement 75 pour cent du corps professoral en sciences dites exactes.

## Notes de bas de page sur l'analyse fiscale

- 1 *Dépenses fiscales et évaluations 2001*, ministère des Finances du Canada.
- 2 Le montant pour études est passé de 80 \$ par mois à 400 \$ par mois depuis 1996, mais le crédit réel est calculé en multipliant le total des coûts pour les études et les frais de scolarité par le plus faible taux d'impôt fédéral (16 pour cent en 2001 et 2002, et 17 pour cent pour les déclarations antérieures).
- 3 L'année la plus récente pour laquelle des statistiques intérimaires sont disponibles présentement.
- 4 Des données préliminaires de l'Agence canadienne des douanes et du revenu.
- 5 *Dépenses fiscales et évaluations 2001*, ministère des Finances du Canada.
- 6 *Dépenses fiscales et évaluations 2001*, ministère des Finances du Canada.
- 7 *Dépenses fiscales et évaluations 2001*, ministère des Finances du Canada.
- 8 Bridget Terry Long, *The Impact of Federal Tax Credits for Higher Education Expenses*, Préparé pour le NBER Volume and Conference: *College Decisions: How Students Actually Make Them and How They Could*, Harvard University, le 2 août 2002
- 9 Bridget Terry Long, *The Impact of Federal Tax Credits for Higher Education Expenses*

## Annexe A

Tiré de *Résolution mixte sur l'Assurance-emploi*, Congrès du travail du Canada (CTC), 2002 :

Therefore be it Resolved

Training entitlement and benefits [be]:

1. expanded beyond apprenticeship so that regular EI benefits are available for all forms of workplace training;
2. accompanied by a requirement for: the development of a workplace human resource and training plan; Canada-wide training and occupational standards; recognition of prior learning and worker experience; a primary role for public education to ensure access, high standards and accountability; and union participation in approving the training plan and establishing standards with employers, education and government;
3. coupled with an EI premium reduction for employers who provide paid education leave or workplace training equivalent to what is provided by EI training insurance (similar to the premium reduction for employers and their employees with private insurance plans that top-up maternity, parental, and sickness coverage);
4. accompanied by the same protection of worker employment rights in federal and provincial labour standards that are provided for EI maternity and parental benefits;
5. framed so that training in the event of job loss is the equivalent to job search; and
6. framed so that hours of work prior to a training count as qualifying time for benefit entitlement during and following leave.